



RÈGLEMENT INTÉRIEUR TAEKWON-DO ITF NÎMES

V3 06/08/2018

Le Dojang est un lieu de perfectionnement physique et spirituel.

Chaque pratiquant, à l'entrée, pendant l'entraînement et à la sortie du Dojang, se doit de respecter une conduite et un certain nombre de règles qui font partie intégrante de l'enseignement du Taekwon-Do.

Tout pratiquant doit les intégrer mais aussi les faire respecter.

I. Le respect

Le pratiquant doit faire preuve de respect envers l'instructeur et de tous les pratiquants du Dojang.

En arrivant et en partant du Dojang, je dois saluer en inclinant le buste. Pendant les cours, je salue mon partenaire avant et après un exercice. Les plus gradés doivent montrer l'exemple.

Tous les élèves doivent garder un contrôle sur leurs émotions et leur langage de manière à ce que leur comportement ne nuise pas aux autres élèves, à la qualité de l'enseignement ainsi qu'à la réputation du Dojang.

Garder le Dojang propre et prendre soin du matériel (raquettes, protections, ...).

II. Durant l'entraînement

La tenue (*dobok*) et l'hygiène d'un pratiquant doivent être toujours impeccables.

Les ongles des pieds et des mains soigneusement coupés.

Le *Dobok* doit être propre et non froissé. Tout pratiquant doit avoir sa ceinture avec lui à l'entraînement. Lors d'un oubli exceptionnel, il se placera au dernier rang, quel que soit son grade.

Les bagues (*sauf alliances*) et autres bijoux sont strictement interdits et doivent avoir été enlevés avant d'entrer dans le Dojang. Les cheveux longs (*en dessous des épaules*) doivent être attachés. Les pratiquants sont seuls responsables de leurs effets personnels.

La présence des parents n'est pas autorisée dans la salle afin que les enfants soient sous une seule autorité.

III. Que dois-je faire si j'arrive en retard au cours ?

Je dois attendre l'accord de l'instructeur par un signe de tête avant d'aller le saluer. S'il m'autorise à participer à l'entraînement, je me place au dernier rang.

IV. Que doit contenir mon sac d'entraînement ?

Tout pratiquant doit être en possession de son passeport ITF France à jour, d'une bouteille d'eau, d'une serviette, son *dobok*, sa ceinture et ses protections de combat s'il en a.

Dans le cas d'un traitement médical spécifique, vous devez en informer l'instructeur et avoir le matériel dans votre sac.

V. Le Taekwon-Do en dehors du Dojang ?

Toute personne adhérente au club représente celui-ci.

Dans le respect des valeurs des arts martiaux et parce que vous représentez l'image du club, votre attitude lors des manifestations (*stage, démonstration et compétition*) doit être exemplaire.

Les techniques enseignées dans le cadre du Dojang ne doivent être utilisées, sauf cas exceptionnel (ex : légitime défense), en dehors du Dojang.

Si un pratiquant venait à blesser intentionnellement un pratiquant ou tout autre personne dans ou en dehors du Dojang, l'instructeur pourra l'exclure sur le champ du Dojang.

La participation à des stages et compétition doit être soumise à l'approbation de l'instructeur.

L'autorité de l'instructeur s'exerce dans la salle d'entraînement. Les enfants dans les vestiaires ou couloirs sont sous la responsabilité des parents.

L'association décline toute responsabilité vis-à-vis du pratiquant en dehors du Dojang et des heures de cours prévues à l'effet du Taekwon-Do. Les enfants mineurs doivent être autorisés par écrit à quitter seuls le Dojang après l'entraînement.

VI. Si je suis blessé, malade, enceinte ou suis un régime ?

Vous devez en informer l'instructeur avant les cours. Si vous vous blessez ou êtes atteints d'un malaise durant le cours, le professeur doit immédiatement être informé.

En cas de blessure important, une déclaration d'assurance à l'APAC sera effectuée **dans les 48h.**

VII. En cas de retard prévu ou absence de longue durée

Vous devez prévenir dans la mesure du possible. Les retards fréquents sans explication sont un manque de respect. L'instructeur pourra alors, s'il le souhaite, refuser l'élève au cours.

VIII. Passages de grades

Les passages de grade ont lieu 2 fois par an. Selon le grade et les efforts fournis par l'élève (*assiduité, respect, persévérance*). L'instructeur décidera si oui ou non, l'élève peut se présenter au passage. Cela est valable de la ceinture blanche au DAN. Les tarifs des passages de grade sont fixés par l'instructeur en fonction du grade passé.

En cas d'échec, aucun remboursement ne sera effectué.

Tarifs d'examen pour les ceintures de couleur : Kids 10€ - Enfants 15€ - Ados_Adultes 20€

Tarifs à partir de la ceinture noire : Tarifs imposés par ITF France en fonction du Dan (*Cf. Votre instructeur si besoin*)

IX. Compétitions – Démonstrations

Les élèves doivent s'inscrire aux compétitions dans les délais annoncés et devront par leur attitude et leur travail mériter leur sélection par leur instructeur.

Seul l'instructeur est habilité à décider de la participation des élèves aux compétitions, démonstrations et stages. Les sélections des compétiteurs se font durant les entrainements.

X. Les valeurs du Taekwon-Do

Les adhérents (*parents compris*) s'engagent à respecter les valeurs du Taekwon-Do défini par les cinq principes du Credo :

1. Courtoisie
2. Intégrité
3. Persévérance
4. Contrôle de soi
5. Courage

XI. Cas de force majeure

En cas de force majeure, nous nous engageons à mettre en place tous les moyens nécessaires pour permettre la continuité des entrainements par le biais de cours en ligne lorsque cela est possible, par la réalisation de vidéo, ou de support papier.

De ce fait, aucun remboursement sur l'adhésion ne pourra être effectué.

XII. Acceptation du Règlement intérieur

Lors de son adhésion, chaque membre (ou responsable légal) reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur et en accepte, sans réserve, les principes et les règles.



L'instructeur veille au respect des règles de conduite et des principes édictés ci-dessus, et est en droit de refuser d'enseigner ou de continuer d'enseigner à tout pratiquant qui ne les respecterait pas ou dont le comportement serait contraire aux principes de la pratique du Taekwon-Do.

En cas d'exclusion définitive pour infraction au règlement, aucune cotisation ne sera remboursée.